



# LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



## UNE VILLE VERTE





VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

---



**Mémoire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux déposé à la  
Commission du BAPE relativement au projet de construction du  
poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV**

**Mai 2016**

## 1. Objet du mémoire

Ce mémoire est présenté au nom du Conseil et des résidents de la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

À la nouvelle de ce projet, et à partir des renseignements sommaires fournis par Hydro-Québec, le conseil de la ville a voté à l'unanimité en décembre 2014 qu'il n'accepterait rien d'autre que l'installation d'une ligne souterraine entre les postes Des Sources et Saint-Jean (voir annexe « A »).

Puisque l'emprise où cette ligne serait construite est très proche des résidences de Dollard-des-Ormeaux, les impacts d'une ligne aérienne plutôt que souterraine soulèvent bien des préoccupations comme l'impact sur le climat sonore, sur l'environnement, sur le paysage et l'aspect visuel, sur la fiabilité des services, sur la sécurité publique, sur la valeur des propriétés et bien plus.

En dernier lieu, les résidents sont soucieux non seulement de l'aspect esthétique, mais aussi des dangers possibles sur leur santé et qualité de vie que pourraient causer une installation aérienne. Les résidents avoisinants s'inquiètent de l'incidence due à la crainte de plusieurs acheteurs à propos des risques pour la santé associés aux champs électromagnétiques des lignes électriques.

## 2. La Ville de Dollard-des-Ormeaux - Qui sommes-nous ?

La Ville de Dollard-des-Ormeaux a la qualité de vie de ses citoyens à cœur. Créeée en 1960, elle compte aujourd'hui plus de 50 000 résidents. Soucieuse de l'environnement, la Ville a créé un parc nature de 44 arpents au cœur même de la ville, appelé le Parc du Centenaire William Cosgrove où se trouve une oasis de faune et de flore impressionnante aux installations récréatives de 140 arpents autour d'un lac artificiel.

Sensible aux besoins exprimés par sa population, à l'harmonie et la quiétude de ses résidents, la Ville compte 30 parcs de tailles diverses. Un parc de quartier se retrouve à une distance d'au plus un kilomètre de chaque domicile.

La Ville est essentiellement résidentielle (90 %), elle est la plus densément peuplée de l'Ouest-de-l'Île avec ses familles qui recherchent la paix et la tranquillité de la vie à la campagne.

La Ville est fière de sa mission qui est d'offrir à ses résidents de jouir d'une bonne qualité de vie dans sa communauté et de procurer des services qui soutiennent l'image d'une ville verte.

Considérant la vision de la Ville, l'aménagement du poste Saint-Jean et de la ligne d'alimentation à 315 kV proposé par Hydro-Québec ne considère guère cette vision qui fait partie intégrante du développement global de notre territoire.

### **3. Séances d'informations et discussions avec Hydro-Québec relativement au projet**

Quoique les représentants d'Hydro-Québec allèguent qu'une dizaine de rencontres aient eu lieu avec des représentants de la Ville (Maire, Conseillers, directeur général et fonctionnaires), force est de constater que peu d'information pertinente n'a été remise à la Ville. En effet, depuis la première réunion organisée en juillet 2014 jusqu'à notre dernière rencontre du 8 mars 2016, l'information reçue était plutôt vague et suscitait plus de questions.

La dernière présentation, soit celle du 8 mars 2016 figure à l'annexe « B ». Lors de cette présentation, les élus de la Ville désirant mieux comprendre la ventilation des coûts pour une ligne souterraine ont questionné les représentants d'Hydro-Québec et ont obtenu deux jours plus tard, le tableau suivant :

Ligne souterraine à 315 kV entre les postes Saint-Jean et des Sources	
Tableau des coûts (en dollars constants 2014)	
<b>Avant-projet et ingénierie</b>	7,6 M\$
<b>Approvisionnement</b>	
• <b>Matériaux civils et électriques</b> Câbles électriques à 315 kV, extrémités de câbles, jonction de câbles, parafoudre et accessoires électriques, conduits et charpentes métalliques	24,7 M\$
<b>Construction</b>	
• <b>Travaux civils et électriques</b> Canalisations, forage, fondations, charpentes métalliques et travaux de tirage des câbles	13,9 M\$
<b>Frais financiers et autres</b>	12,6 M\$
<b>Coûts totaux paramétriques (en dollars constants 2014)</b>	<b>58,8 M\$</b>

Depuis, nous avons été avisés que la durée de vie d'une ligne sous-terrasne est de 40 ans, comparativement à une ligne aérienne dont la durée de vie est de 80 ans. De plus, nous avons été avisés que la mise en place d'une ligne souterraine nécessiterait deux massifs. Pourquoi cette information nous a-t-elle été transmise qu'en mars 2016 ?

Cependant, tout récemment, nous avons trouvé sur le site du B.A.P.E. les détails suivants :

**Ligne d'alimentation du poste St-Jean à 315 kV**  
**Analyse comparative de deux projets souterrains avec l'estimation paramétrique du projet St-Jean**

	Projet Viger/De Lorimier	Projet Limoilou	Projet St-Jean (0 à 40 ans)	Projet St-Jean (41 à 80 ans)
Tension	315 kV	230 kV	315 kV	315 kV
Nombre de circuits	2	2	2	2
Longueur totale de circuit (km)	14,3	10,8	7,5	7,5
Section d'âme	1775 mm <sup>2</sup>	800 mm <sup>2</sup>	1000 mm <sup>2</sup>	2500 mm <sup>2</sup>
Localisation	Centre-ville de Montréal	zone urbaine de Québec	ouest de l'île de Montréal	ouest de l'île de Montréal
<b>Coûts (k\$)</b>				
Avant-projet	1 039 k\$	1 476 k\$	1 122 k\$	1 122 k\$
Ingénierie	2 469 k\$	1 581 k\$	879 k\$	879 k\$
Expertise immobilière	81 k\$	286 k\$	90 k\$	90 k\$
Approvisionnement	25 862 k\$	13 723 k\$	11 205 k\$	13 432 k\$
Travaux	13 738 k\$	14 435 k\$	6 255 k\$	7 587 k\$
Gérance de projet	2 464 k\$	2 126 k\$	1 629 k\$	1 639 k\$
Frais financier et autres	13 611 k\$	7 137 k\$	5 887 k\$	6 886 k\$
<b>Cout total</b>	59 243 k\$	40 736 k\$	27 076 k\$	31 735 k\$
<b>Cout total, St-Jean</b>				58 811 k\$
Cout (M\$/km de circuit)	4,14	3,77	3,61	4,23

Nous comprenons donc maintenant que la dépense de 58,8 M\$ s'effectue de la manière suivante soit, 27,1 M\$ à l'année 1 du projet et 31,7 M\$ à l'an 41 !

Nous déplorons le fait que les informations reçues étaient sommaires et réalisons que suite à la première partie des audiences du BAPE, nous avons appris beaucoup plus sur le projet et ses impacts tels que :

- Bruit intense des manœuvres de disjoncteurs au poste Saint-Jean;
- Crépitements de la ligne;
- Mur antibruit installé à 1,5 mètre et avec possibilité de le déplacer à 3 mètres de la ligne de propriétés des résidents situés près du poste Saint-Jean;
- Ventilation des coûts de la ligne souterraine;
- Etc.

Ce que la Ville souhaite c'est que tel que pour le poste de Limoilou proposé par Hydro-Québec destiné à desservir d'importantes zones urbaines, des édifices commerciaux et de nombreux immeubles résidentiels, le poste de Saint-Jean chez nous soit également élaboré en vue de trouver une solution permanente de raccordement souterrain conçu de manière à bien s'intégrer au milieu urbain.

## 4. Le projet et sa conformité en matière d'urbanisme

Hydro-Québec propose la construction d'un nouveau poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une nouvelle ligne 315 kV à Dollard-des-Ormeaux, entre les postes Saint-Jean et Des Sources. Il est prévu que le poste sera construit sur le lot 1 459 444 appartenant à Hydro-Québec et la ligne 315 kV sur pylônes longera le corridor hydroélectrique existant composé des lots 1 460 948, 1 460 952 et 1 460 616, propriétés de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour lesquels une servitude en faveur d'Hydro-Québec TransÉnergie est enregistrée. Les terrains 1 763 365, 1 763 357, 1 763 358, 1 763 359 et 1 763 360 qui complètent le corridor sont la propriété d'Hydro-Québec.

### Réglementation régionale

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal dicte les orientations et les objectifs en matière d'aménagement du territoire.

En ce qui a trait au transport d'énergie électrique, le Schéma d'aménagement et de développement exige une intégration harmonieuse des réseaux électriques en milieu urbain. Afin d'y parvenir, les objectifs suivants y sont stipulés :

- Prévenir les conflits d'usage en favorisant une cohabitation et une intégration harmonieuses des réseaux de transport d'électricité en milieu urbain;
- Favoriser l'implantation des réseaux de transport d'énergie (électricité et hydrocarbures) aux endroits ayant le moins d'impact sur l'environnement, le paysage, la santé et la sécurité publique; et
- Enfouir le réseau de distribution et ses équipements connexes à l'occasion de projets de développement ou de réaménagement du domaine public.

En plus de mesures exigées dans le document complémentaire, à savoir l'aménagement de zones tampons ou d'écrans visuels paysagers, le Schéma d'aménagement et de développement propose aux municipalités de faire des représentations auprès des compagnies de transport d'énergie électrique et d'hydrocarbures afin de :

1. Favoriser l'utilisation des servitudes et des emprises existantes de transport d'énergie électrique pour des usages de récréation, de jardinage et d'agriculture urbaine, tout en y rehaussant la biodiversité;

2. Prévoir des mesures de mitigation pour limiter les impacts environnementaux des emprises des lignes de transport d'énergie électrique et des conduites d'hydrocarbures;
3. Prévoir des mesures de reboisement respectant les exigences du MDDELCC pour compenser la perte d'une aire boisée, s'il y a lieu, lors de l'implantation d'un nouvel équipement;
4. Étudier la possibilité d'enfouir certaines lignes de transport d'énergie électrique, notamment les lignes de distribution projetées et celles qui sont situées dans les milieux densément construits ou à densifier.

À notre avis, le projet du poste Saint-Jean n'est pas conforme en tous points aux objectifs et aux orientations du Schéma d'aménagement et de développement énumérés précédemment. La Ville considère entre autres que les points 2 et 4 n'ont pas été suffisamment approfondis.

En effet, les installations augmenteront les impacts environnementaux quant au niveau du bruit à proximité des riverains par l'élimination de la zone tampon présentement existante. Outre le bruit constant causé par les transformateurs, il est également prévu d'installer à  $\pm 1,5$  m des lignes de propriété une série de disjoncteurs qui émettent un bruit comparable à un coup de fusil ou un coup de tonnerre chaque fois qu'ils se déplient. De plus, le projet ne rencontre pas les exigences de l'article 4.6.1 du Schéma puisque la réglementation d'urbanisme de la municipalité prévoit qu'un terrain affecté à un usage dont les émissions de poussières, les odeurs, fumées, la vibration, la lumière, le bruit et les effets de la circulation des véhicules sur ce terrain soit limité lorsque ce terrain est adjacent ou face à un terrain à vocation résidentielle. Sur le plan visuel, l'ajout de pylônes d'une hauteur de  $\pm 52$  mètres ne s'harmonisera pas au paysage actuel puisque les pylônes déjà en place ont une hauteur de moins de 20 m.

Il est également prévu que la ligne de transmission à 315 kV traverse le centre-ville de la Ville de Dollard-des-Ormeaux et qu'elle soit installée dans un milieu densément construit. Hydro-Québec n'a même pas considéré l'option d'une installation souterraine. C'est à la demande de la Ville qu'une estimation budgétaire sommaire a été produite. À ce jour, nous ne croyons pas que le projet ait été étudié en détail afin de tenir compte des contraintes du site qui pourrait affecter les coûts ainsi que limiter les impacts sur l'environnement, le paysage et la sécurité du public.

## Règlementation locale

Suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement le 1<sup>er</sup> avril 2015, la Ville est présentement en processus d'adoption du Plan et règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance aux orientations et aux objectifs du Schéma ainsi qu'aux exigences du document complémentaire tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. L'adoption de ces règlements est prévue lors de la séance du Conseil du 14 juin prochain.

Lors de la première partie des audiences publiques pour le projet, monsieur Bolullo d'Hydro-Québec indiquait que selon lui, il n'y a rien qui indique que le projet contreviendra à la règlementation municipale puisque l'usage n'y est pas prévu actuellement. Nous sommes en désaccord avec un tel propos puisque nous ne pouvons faire abstraction des orientations et objectifs contenues au Schéma ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire; lesquelles seront traduites dans les règlements d'urbanisme de la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Nous réitérons, le projet du poste Saint-Jean ne semble pas respecter en tous points la règlementation municipale de la Ville de Dollard-des-Ormeaux ainsi que les orientations, les objectifs et les dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

## 5. Le corridor hydroélectrique – Servitude existante vs l'usage actuel

Après consultation de la servitude 1051736 enregistrée à l'index des immeubles du Registre foncier du Québec, nous constatons que cette servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec (Hydro-Québec) a été enregistré le 15 janvier 1954 et prévoyait que :

*« Le cédant – ses représentants, successeurs et ayants droit – accorde, établit et crée sur la lisière de terre ci-après décrite comme fonds servant en faveur de la Commission acceptant pour elle-même, ses représentants, successeurs et ayants droit, une servitude réelle, libre et exempte de tous ennuis et de toutes charges consistant en un droit à perpétuité de placer, remplacer, maintenir et exploiter deux lignes de transport d'énergie électrique sur pylônes d'acier, et une ligne de distribution d'énergie électrique sur poteaux de bois, avec empattements nécessaires et de placer sur lesdits pylônes d'acier et poteaux de bois, au-dessus, sur et à travers ladite lisière de terre, les appareils nécessaires, fils, câbles, haubans et tiges d'ancrage requis ou utiles pour les deux lignes de transport d'énergie électrique et pour*

*la ligne de distribution d'énergie électrique aux fins de transporter un courant électrique à haut voltage ou autre, avec le droit de passage en tout temps pour piétons et véhicules sur ladite lisière de terre dans le but de construire, d'inspecter, de réparer, de remplacer ou de maintenir les dites lignes de transport d'énergie électrique et ladite ligne de distribution d'énergie électrique, avec aussi le droit de couper et d'émonder tous arbres, arbustes, branches et buissons et d'enlever tous objets sur et en dehors de ladite lisière de terre qui pourraient entraver ou exposer lesdites lignes de transport d'énergie électrique et ladite ligne de distribution d'énergie électrique ou nuire à leur fonctionnement. »*

Après vérification auprès d'Info-Excavation, nous constatons que les installations déjà en place dépassent largement ce qui prévu à l'acte de servitude. Aucune modification à cette servitude n'a été enregistrée à ce jour.

Présentement, nous y retrouvons trois (3) lignes électriques conventionnelles sur poteaux de bois et une (1) ligne électrique haute tension sur pylônes à 120 kV qui traversent le terrain sur toute sa longueur. De plus, il y a trois (3) massifs souterrains hydroélectriques de 12 à 15 conduits chacun et un conduit d'Hydro-télécommunication.

Nous nous questionnons sur l'aspect monétaire de l'enfouissement de cette ligne d'alimentation alors qu'Hydro-Québec a choisi d'enfouir trois autres lignes dont une, pas plus tard qu'en 2008. Chaque ligne souterraine comprend un massif de 12 à 15 conduits. Peut-on raisonnablement se demander pourquoi les coûts d'enfouissement de la ligne d'alimentation à 315 kV ne sont pas justifiés étant donné que le corridor hydroélectrique compte déjà trois autres installations souterraines importantes et qui pourraient en accueillir d'autres ?

## 6. Nos préoccupations

Nos principales préoccupations reliées à ce projet tel que présenté par Hydro-Québec concernent quatre aspects.

### a. Le bruit

Ce projet engendrera une nuisance auprès de nos résidents habitués à une quiétude qui caractérise notre Ville de banlieue. La réfection du poste Saint-Jean créera de terribles inconforts auprès des résidents situés juste à l'est de la zone tampon qui disparaîtra.

En effet, les représentants d'Hydro-Québec semblent préoccupés par cette situation puisqu'ils suggèrent d'ériger un mur antibruit de 3 mètres (10 pieds) de haut. Des modélisations ont été réalisées mais peut-on s'y fier et garantir avec certitude que ces riverains jouiront de la même quiétude dont ils ont bénéficié depuis plus de 40 ans ?

Nous avons appris lors de la première partie des audiences du BAPE que les manœuvres de disjoncteurs, au nombre moyen de 433 par année, créeront un bruit intense dont les répercussions sont équivalentes à des coups de canon. Ces manœuvres auront lieu aussi bien durant le jour, que la nuit, que la fin de semaine. Est-ce acceptable ?

Finalement, nous sommes inquiets d'apprendre que les lignes de transport émettent un crissement plus présent par temps humide. Une nuisance certaine affectera non seulement la qualité de vie des résidents demeurant près des lignes qui sera diminuée de beaucoup mais également, tout le périmètre environnant, lors de vents dominants.

b. L'impact visuel

Ce projet, s'il est réalisé tel quel, créera un impact visuel majeur à deux niveaux.

Tout d'abord, l'incidence négative sur les espaces résidentiels porte sur les pylônes qui, du haut de leur 52 mètres de hauteur, viendront défigurer tout le milieu qui entoure les résidents. Hydro-Québec suggère à ce jour qu'il y aurait 11 pylônes entre les postes Des Sources et Saint-Jean. Ceux situés dans la section comprise entre le poste Des Sources et la rue Montevista côtoieront sur sa longueur une piste cyclable et un sentier pédestre, des espaces récréatifs situés d'un côté au majestueux Parc du Centenaire William Cosgrove et de l'autre à la bibliothèque, le Centre communautaire, les piscines et arénas, et autres.

Les pylônes installés entre la rue Montevista et le boulevard Saint-Jean longeront la bordure sur du boulevard De Salaberry qui constitue l'artère maîtresse de la Ville, reliant le cœur de la Ville aux secteurs Est et Ouest.

Comment alors camoufler des tours géantes d'une hauteur de 15 étages ?

De plus, la réfection du poste Saint-Jean nécessiterait la construction d'un mur de 3 mètres de hauteur et qui longera plusieurs propriétés. Ce mur qualifié « d'architectural » par Hydro-Québec et plutôt gris, monotone et surtout imposant.

Il masquera le paysage et décor vert dont jouissent présentement les résidents. Ce mur qui sera localisé à 1,5 mètre ou peut-être à 3 mètres de la ligne de propriétés plongera dans l'ombre dans les cours arrière de ces propriétés au cours des soirées des mois d'été, tel que notre simulation figurant à l'annexe « C » le démontre.

c. Les champs électromagnétiques

Compte tenu du nombre d'installations hydroélectriques dans le corridor, est-ce que le promoteur a évalué le cumul des champs électromagnétiques pour l'ensemble des installations hydroélectriques ?

Lors de la première partie des audiences publiques, les 20 et 21 avril dernier, le promoteur n'a fait aucune mention des autres installations dans ce corridor qui pourraient contribuer à l'augmentation des champs électromagnétiques. Nous n'avons pas la prétention d'avoir la compétence pour en débattre, mais cela préoccupe grandement nos résidents compte tenu de la prudence suggérée à cet égard par différents organismes, tel que l'Organisation mondiale de la Santé.

Il n'y a aucune preuve définitive que les champs électromagnétiques (CEM) ont des impacts sur la santé. Par contre, il n'y a aucune preuve définitive qu'ils n'ont pas des effets négatifs sur la santé.

Une résidente adjacente à la Station Saint-Jean est atteinte d'un cancer, et elle et son mari sont soucieux que les CEM en soient la cause.

d. L'impact sur la valeur marchande des propriétés

Les résidents avoisinants s'inquiètent de l'incidence due à la crainte de plusieurs acheteurs à propos des risques pour la santé associés aux champs électromagnétiques des lignes électriques sur la valeur de revente de leur propriété. En effet, la dépréciation de la valeur marchande des propriétés à proximité des lignes aériennes, la difficulté de vendre les propriétés en bordure de la ligne d'alimentation et l'impact d'une ligne aérienne dont la hauteur des pylônes serait de loin supérieure à la ligne actuelle sont des facteurs qui justifient bien notre préoccupation. À cela vient s'ajouter l'aspect visuel projeté par la présence d'une telle infrastructure. La détermination de la perte est variable, et ce, en fonction de la distance et de l'impact visuels (nuisance) de la ligne.

De façon générale, la perte de valeur attribuable aux propriétés longeant une ligne électrique de haute tension se limite à +/- 7 %.

Que dire des propriétés qui sont situées près du poste Saint-Jean ?

Leur environnement sera dramatiquement modifié par la présence d'un mur de 3 mètres de haut, la perte d'ensoleillement lors des soirées d'été et les bruits puissants des manœuvres de disjoncteurs.

La valeur marchande de ces propriétés en sera définitivement affectée !

## Conclusion

À la lumière des informations peu précises reçues lors des rencontres avec les représentants d'Hydro-Québec, des préoccupations soulevées lors de la première partie des audiences du BAPE et des arguments que nous soumettons dans ce présent mémoire, il est clair qu'Hydro-Québec ne doive pas précipiter la réalisation d'un projet de cet ampleur. L'échéancier a subitement été accéléré. En effet, lors de la présentation faite le 8 juillet 2014 (voir annexe « D »), on peut remarquer que la construction de la ligne prévue en 2019 est désormais en 2017 et que la mise en service du poste et de la ligne prévue en 2020 est maintenant en 2019.

Nous considérons donc qu'il est primordial d'établir un échéancier réaliste et donc de ne pas précipiter un tel projet dans un environnement aussi densément peuplé.

Finalement, que l'option choisie ne puisse pas se reposer uniquement sur des considérations économiques et compte tenu de tous les impacts pour les citoyens, nous maintenons que l'enfouissement des câbles est la seule option acceptable pour les résidents de la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

**Annexe «A»**

**VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**  
(Décret 969-2005)

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue au 12001 boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, le 9 décembre 2014 à 19 h 30

**14 1202**

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC DE MODIFIER SON PROJET DE RÉFÉCTION DU POSTE SAINT-JEAN**

ATTENDU QUE le poste Saint-Jean d'Hydro-Québec devra être alimenté par une nouvelle ligne en provenance du poste des Sources, situé à moins de 3 kilomètres ; et

ATTENDU QUE l'emprise où cette ligne serait construite est très proche des résidences de Dollard-des-Ormeaux :

Il est

proposé par le Maire Janiszewski  
appuyé par tous les conseillers présents

QU'au nom du Conseil et des résidants qui ont signé la pétition ci-attachée,

D'aviser Hydro-Québec que, dans le cadre du projet de réfection du poste Saint-Jean, le Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux n'acceptera rien d'autre que l'installation d'une ligne souterraine entre les postes des Sources et Saint-Jean ; et

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Thierry Vandal, Président-directeur général d'Hydro-Québec, à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. David Heurtel, ministre du Développement durable et de l'Environnement, à M. Carlos Leitao, ministre des Finances et à M. Philippe Couillard, Premier Ministre du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**EXTRACT FROM MINUTES**

**REGULAR MEETING** of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held at 12001 De Salaberry Boulevard, Dollard-des-Ormeaux, on December 9, 2014 at 7:30 p.m.

**REQUEST TO HYDRO-QUÉBEC TO REVISE ITS REFURBISHING PROJECT OF THE SAINT-JEAN SUBSTATION**

WHEREAS the Hydro-Québec Saint-Jean substation will have to be supplied by a new supply line from the des Sources substation, situated less than 3 kilometres away; and

WHEREAS the right-of-way where the supply line will be built is very close to residences of Dollard-des-Ormeaux;

It is

moved by Mayor Janiszewski  
seconded by all the Councillors present

THAT in the name of Council and the residents who signed the attached petition,

To advise Hydro-Québec that, within the scope of the project to refurbish the Saint-Jean substation, the Council of the City of Dollard-des-Ormeaux will accept nothing less than the construction of an underground supply line between the des Sources and Saint-Jean substations; and

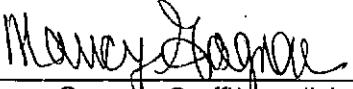
THAT copy of the resolution be sent to Mr. Thierry Vandal, President-Director General of Hydro-Québec, to Mr. Pierre Arcand, Energy and Natural Resources Minister, to Mr. David Heurtel, Sustainable Development and Environment Minister, to Mr. Carlos Leitao, Finance Minister and to Mr. Philippe Couillard, Prime Minister of Québec.

**CARRIED UNANIMOUSLY**

SD2014-200-0254

(signé) Edward Janiszewski  
Maire / Mayor

COPIE CONFORME, le 10 décembre 2014

  
\_\_\_\_\_  
Nancy Gagnon, Greffière adjointe / Assistant City Clerk

(signé) Nancy Gagnon  
Greffière adjointe / Assistant City Clerk

**Annexe «B»**



## **Poste Saint-Jean à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV**

Le 8 mars 2016  
Rencontre avec le Conseil municipal  
Dollard-des-Ormeaux



### **Déroulement de la présentation**

- Processus réglementaire
- Projet Saint-Jean à DDO
- Modernisation du réseau de transport d'électricité sur l'île de Montréal
- Aspects techniques et économiques d'une ligne aérienne et souterraine
- Future ligne à 315 kV et aménagements proposés
- Participation publique
  - Champs électriques et magnétiques
  - Climat sonore
  - Immobilier
- Calendrier

## Régie de l'énergie

- Activités de transport d'électricité réglementées sur la base des coûts de service
- Exigences de la Régie de l'énergie
  - Présenter le meilleur projet sur les plans technique, économique, environnemental et social pour le bénéfice de la clientèle
  - Projet réalisé au meilleur coût possible
- Décision de la Régie basée sur des critères techniques et économiques
  - [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

3 Hydro-Québec

## MDDELCC et BAPE

- Le projet est assujetti à l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
- Hydro-Québec réalise une étude d'impact
- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) analyse et évalue les impacts
- Le Ministre rend publique l'étude d'impact
- Le MDDELCC confie un mandat d'information publique au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)
- Le BAPE réalise la consultation publique et produit un rapport de ses constatations
  - [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)
- Le Ministre soumet l'étude d'impact au Conseil des ministres
- Le Conseil des ministres prend une décision sur la base de l'étude d'impact

4 Hydro-Québec

## **Poste Saint-Jean actuel**

- Caractéristiques du poste Saint-Jean:
  - Construit en 1957
  - Situé à l'intersection des boulevards Saint-Jean et de Salaberry
  - Tension à 120/12 kilovolts (kV)
- Actuellement, le poste alimente en électricité une partie de Dollard-des-Ormeaux, de Pointe-Claire, de Kirkland et de Beaconsfield

5 Hydro-Québec

## **Le projet Saint-Jean en résumé**

Remplacer les appareils vieillissants dans le poste Saint-Jean

+

Répondre aux besoins liés à la croissance  
de la demande en électricité à court et à long terme

+

Soutenir le développement économique de l'Ouest de l'île  
(Permettre l'addition de nouveaux clients : secteurs résidentiel, commercial et industriel

=

Réfection du poste Saint-Jean et conversion de la tension à  
315-25 kV

Construction d'une nouvelle ligne à 315 kV dans l'emprise  
existante entre les postes Saint-Jean et des Sources (moins de 3 km)

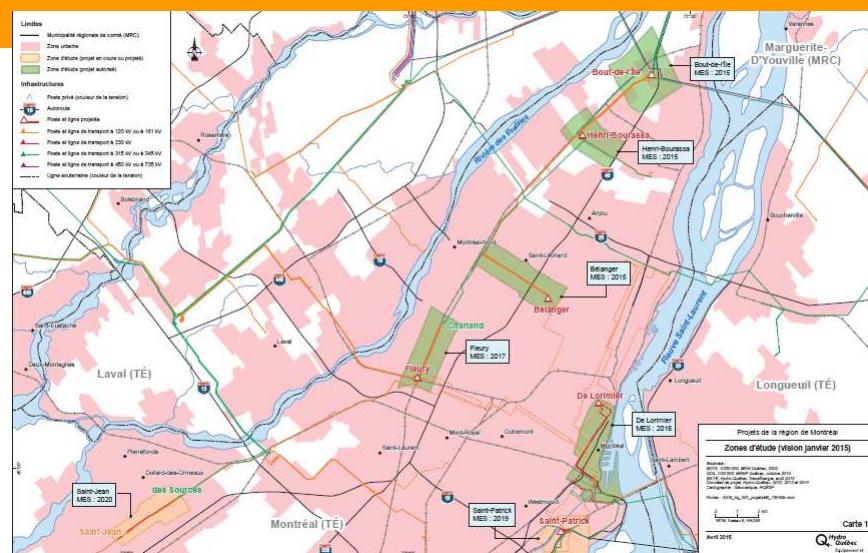
6 Hydro-Québec

## Le réseau de transport d'électricité actuel dans l'Ouest de l'Île de Montréal



7 Hydro-Québec

## Modernisation du réseau de transport d'électricité sur l'Île de Montréal



8 Hydro-Québec

## Aspects techniques et économiques d'une ligne aérienne et souterraine

- Quand opte-t-on pour une ligne souterraine ?
  - Où il s'avère impossible de construire une ligne aérienne parce que l'espace est insuffisant ou parce que s'y retrouve un obstacle infranchissable
  - Lorsque l'option souterraine représente le meilleur projet sur les plans technique, économique, environnemental et social

Ligne aérienne	Ligne souterraine
Emprise existante et servitude suffisante à DDO	Construction de liaisons aéro souterraines
Un seul tracé	Deux circuits séparés dans des massifs de béton distincts (souvent dans des rues distinctes)
Durée de vie : $\pm$ 80 ans	Durée de vie : $\pm$ 40 ans
Période de construction courte	Période de construction plus longue
Capacité de transit plus grande	Capacité de transit moins grande

9 Hydro-Québec

## Aspects techniques et économiques d'une ligne aérienne et souterraine (suite)

Ligne aérienne	Ligne souterraine	
Durée de vie 2020 - 2100 : 80 ans	Durée de vie 2020-2060 : 40 ans	Durée de vie 2061-2100 : 40 ans
Coût de construction : environ 13 M\$*	Coût de construction : environ 59M\$*	

\* En dollars constants 2014

Estimations paramétriques +/- 30%

10 Hydro-Québec

## Future ligne à 315 kV pour alimenter le poste Saint-Jean à 315-25 kV

- Nouveau type de pylône à empattement réduit
- Volonté d'HQ de réaliser une emprise de lignes modèle avec la collaboration de la ville de DDO (aménagements paysager et récréatif) :
  - Cohabitation harmonieuse et à long terme de la végétation avec les lignes de transport d'électricité
  - Accessibilité et usage récréatif maintenus et améliorés

**2014**



## **Situation actuelle (2014)**

**Vue de la piste cyclable vers l'Ouest à la hauteur de l'hôtel de ville**



13 Hydro-Québec

## **Proposition**

**Aménagements paysager et récréatif – Emprise de ligne**



14 Hydro-Québec

## *Optimisation du projet*

### Rue Montevista

Vue  
actuelle



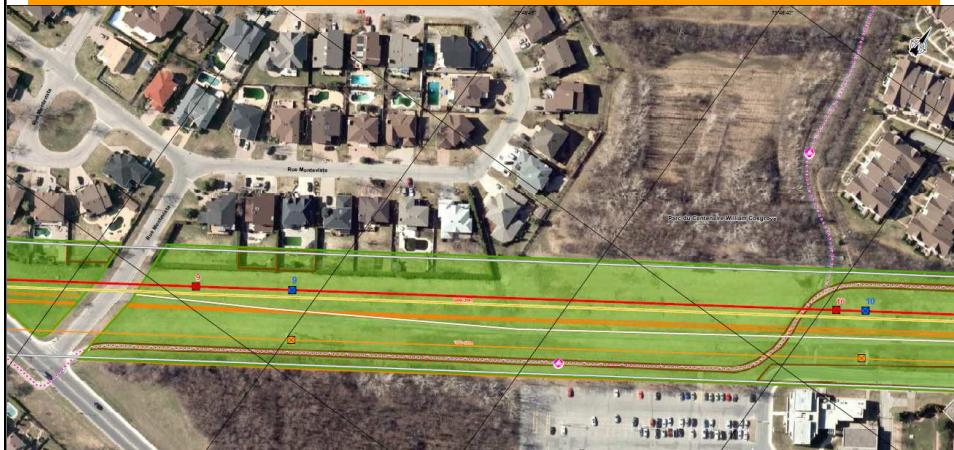
Simulation



## **Proposition Aménagement paysager près du poste**



## Plan d'implantation des pylônes 9 et 10

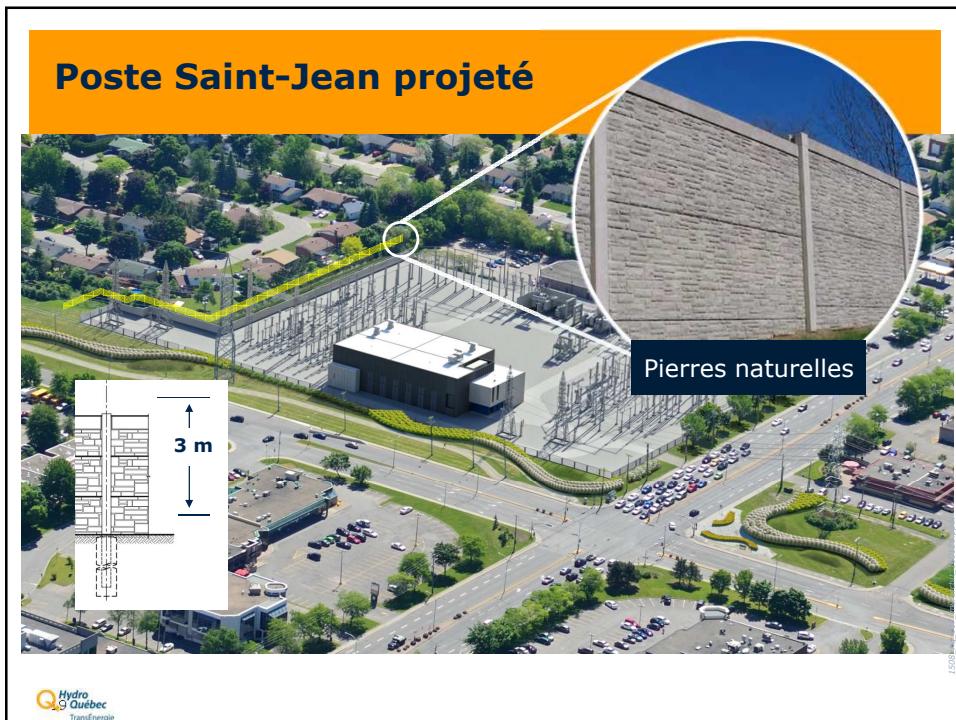


17 Hydro-Québec

## Poste St-Jean actuel (2014)



18 Hydro-Québec



## Champs électriques et magnétiques (CÉM)

- Volume exceptionnel d'études sur le sujet depuis 40 ans
- Contribution d'Hydro-Québec à faire avancer les connaissances sur les CÉM en participant activement à ces recherches
- Plusieurs études menées par des unités de recherche universitaires de grande réputation partout dans le monde
- Les résultats sont rassurants et convaincants sur l'absence d'effet nocif sur la santé :
  - Position des autorités de santé publique sur la gestion des champs magnétiques émis par les lignes électriques :
    - Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec :  
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2014/14-208-01W.pdf>

21 Hydro-Québec

## Climat sonore

- Dans toutes les conditions, le niveau de bruit émis par la ligne sera inférieur au niveau de bruit ambiant
- Par temps sec, le niveau de bruit ambiant du secteur mesuré (à la limites des propriétés les plus rapprochées) est de 46 décibels (dBA)
  - Par temps sec, le bruit de la future ligne à 315 kV sera inférieur à 30 dBA
- Par temps humide, le bruit généré par la circulation automobile augmente. À cette condition, le niveau de bruit ambiant minimum mesuré augmente également, soit à 49 dBA
  - Par temps humide, le bruit de la ligne projetée à 315 kV sera inférieur à 45 dBA

22 Hydro-Québec

## Immobilier



1964

23 Hydro-Québec

## Immobilier



2014

24 Hydro-Québec

## Calendrier (prévision)

### Projet

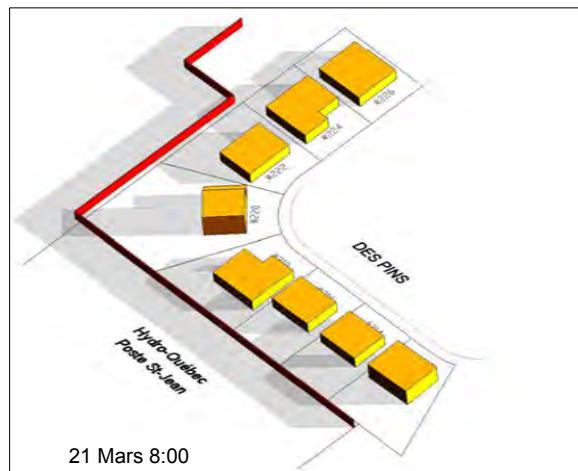
Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	Juin 2015
Autorisations gouvernementales	Automne 2016
Construction de la ligne	Été à automne 2017
Réfection du poste et conversion de la tension	Hiver 2017 au printemps 2019
Mise en service du poste et de la ligne	Printemps 2019

## Échanges et questions

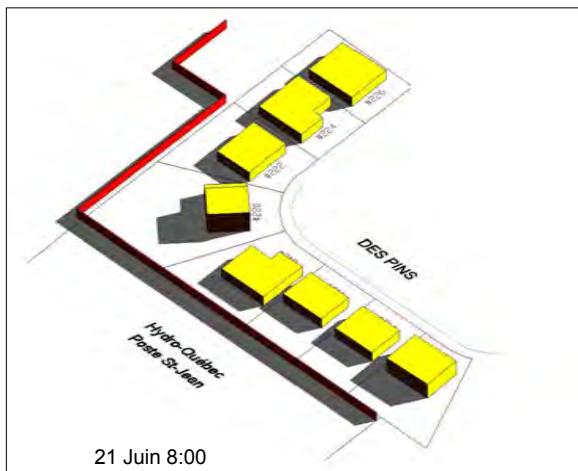
- Merci de votre attention !



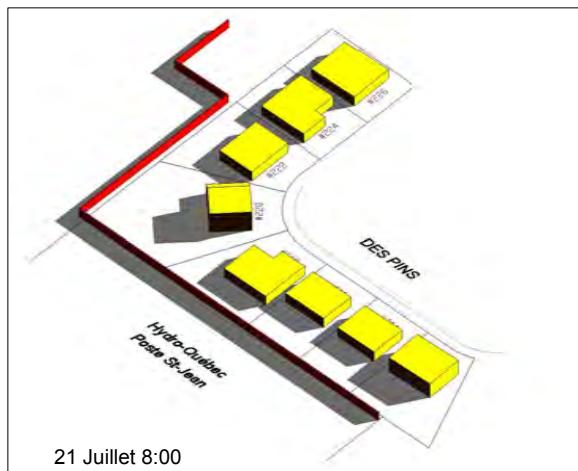
**Annexe «C»**



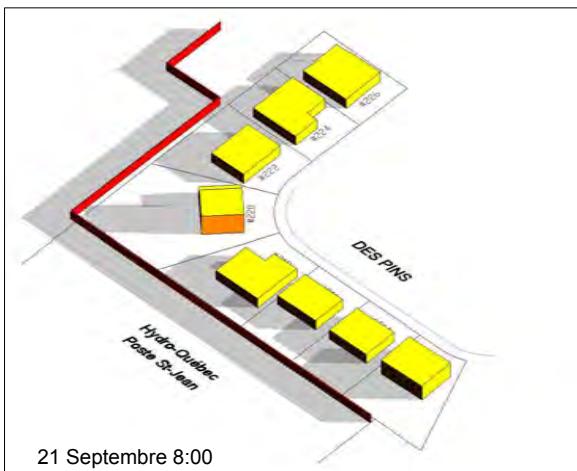
21 Mars 8:00



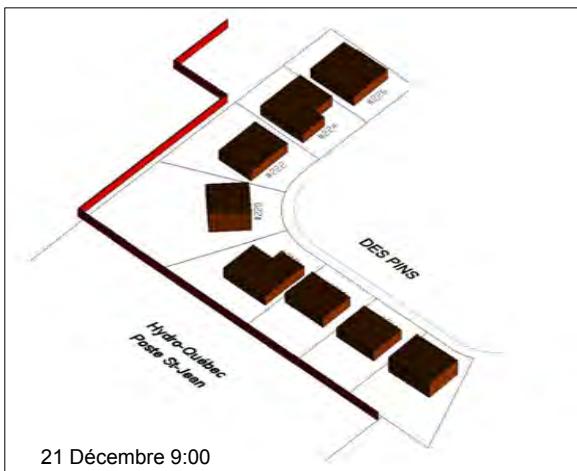
21 Juin 8:00



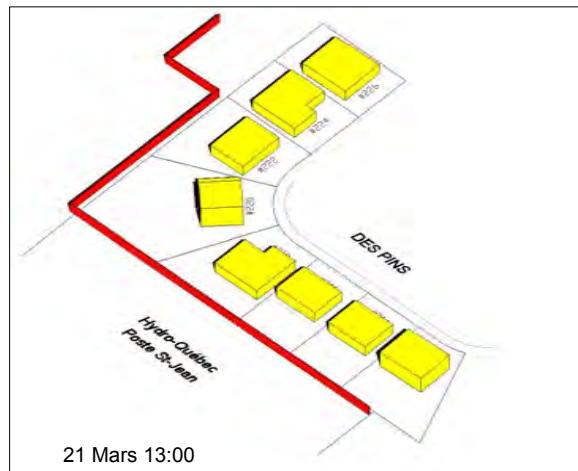
21 Juillet 8:00



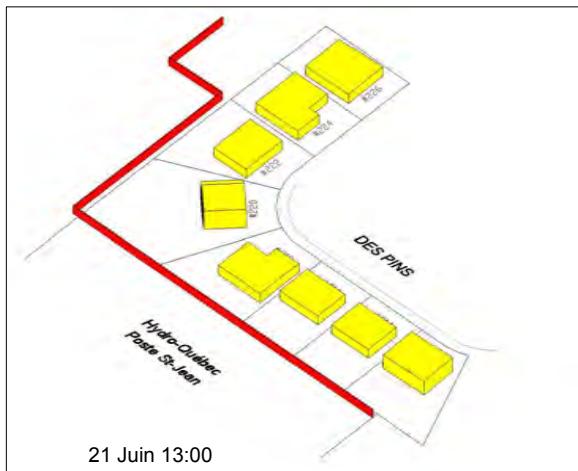
21 Septembre 8:00



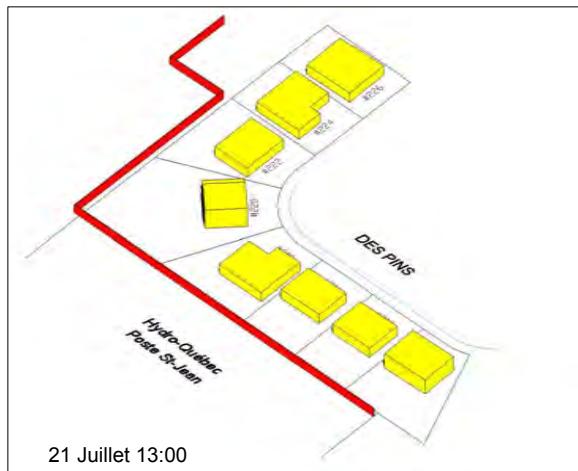
21 Décembre 9:00



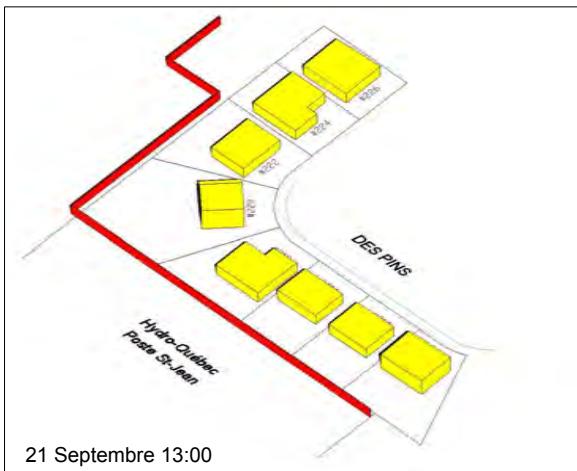
21 Mars 13:00



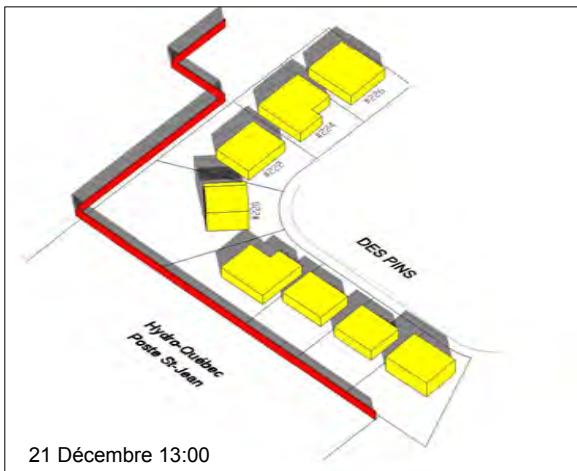
21 Juin 13:00



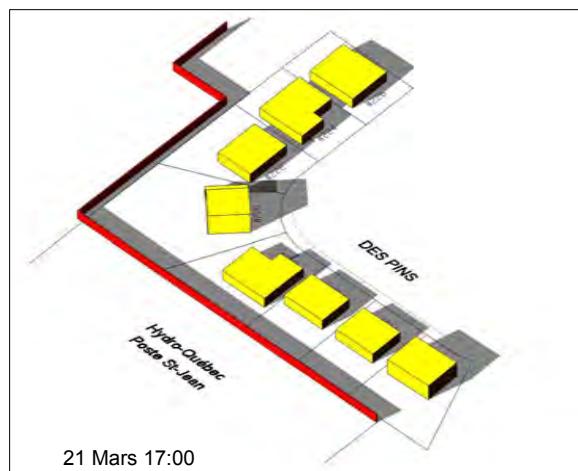
21 Juillet 13:00



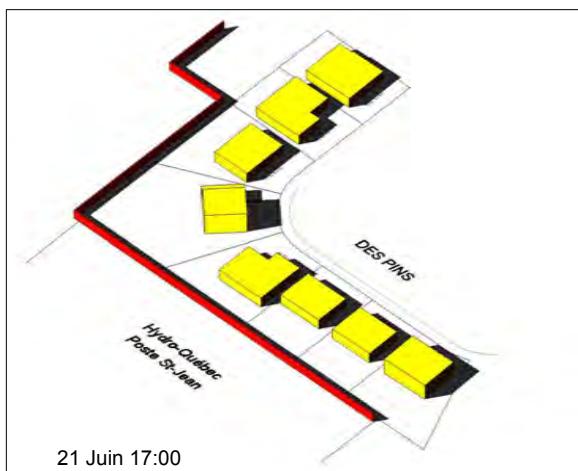
21 Septembre 13:00



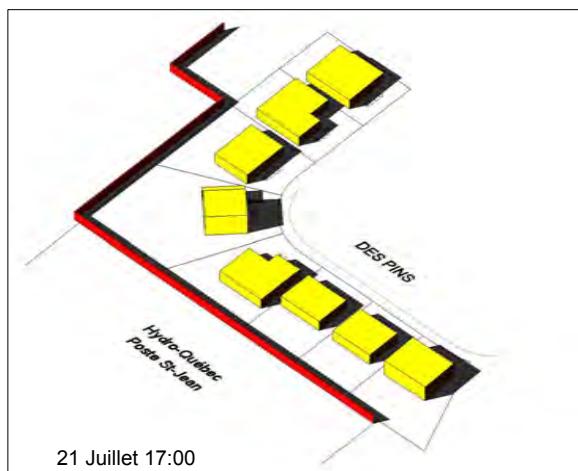
21 Décembre 13:00



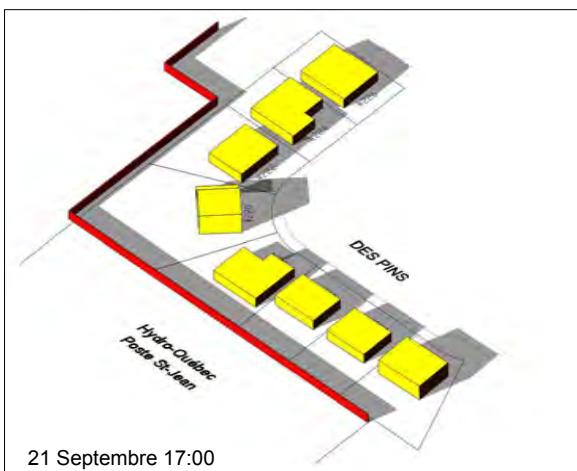
21 Mars 17:00



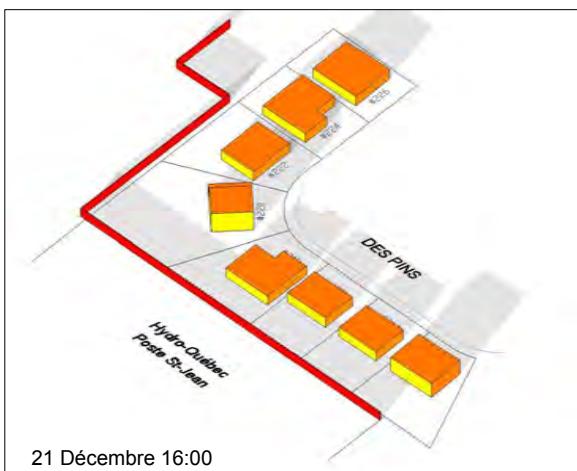
21 Juin 17:00



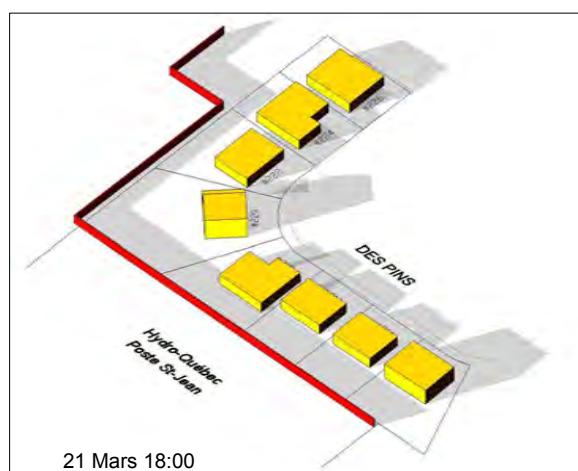
21 Juillet 17:00



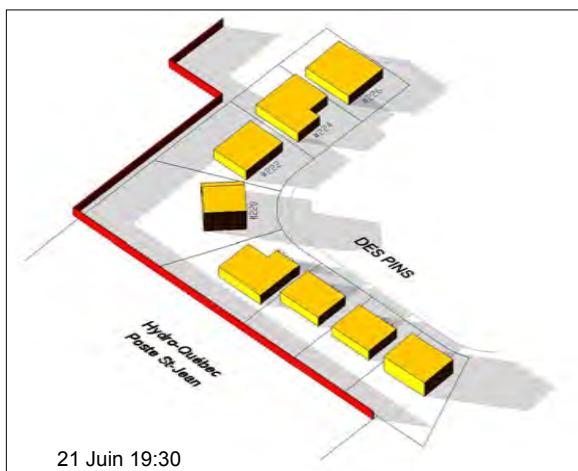
21 Septembre 17:00



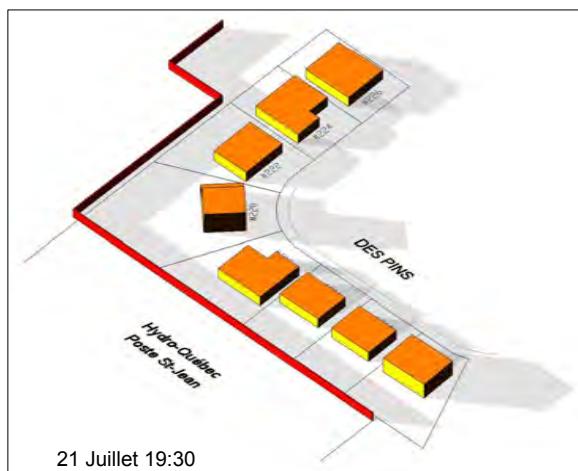
21 Décembre 16:00



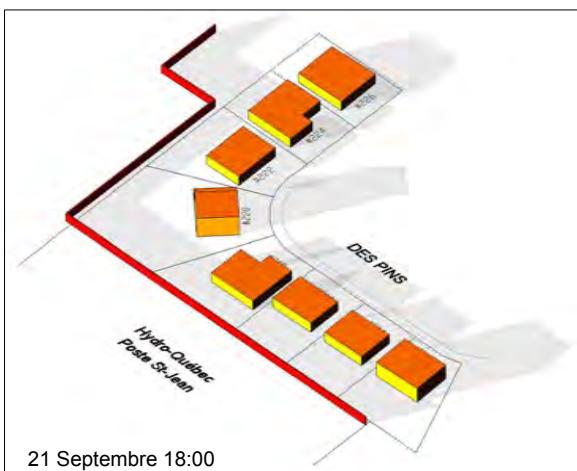
21 Mars 18:00



21 Juin 19:30



21 Juillet 19:30

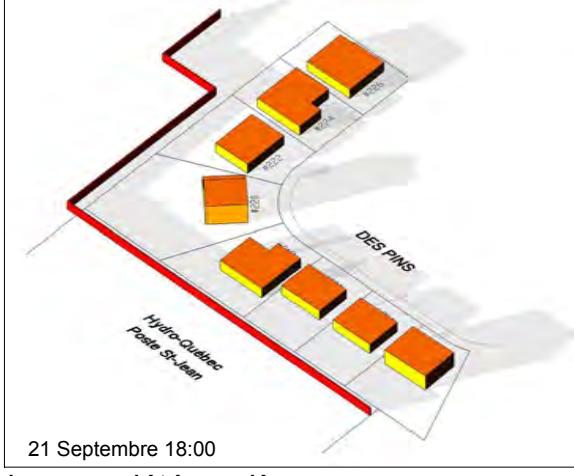
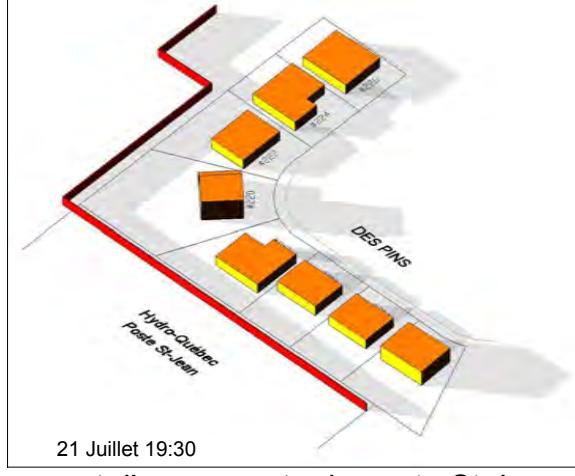
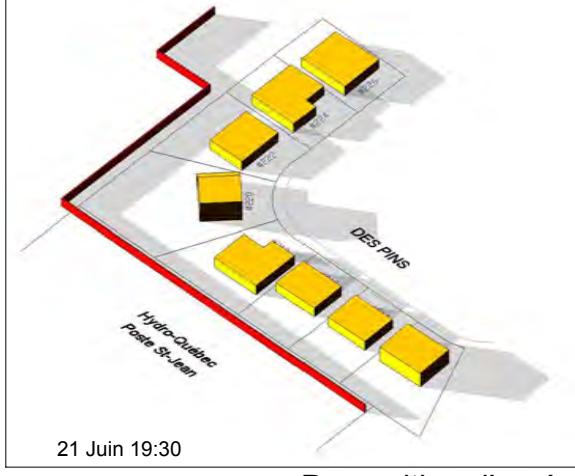
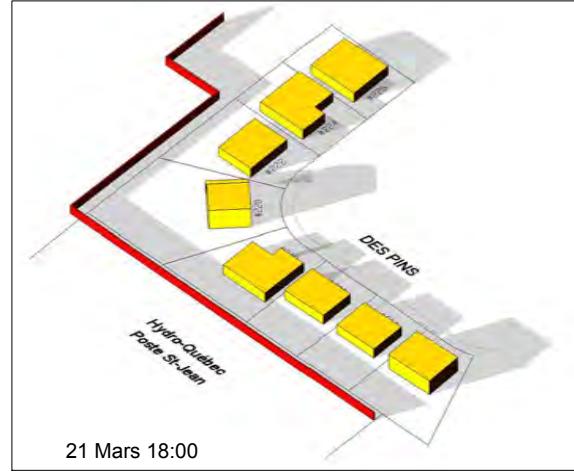
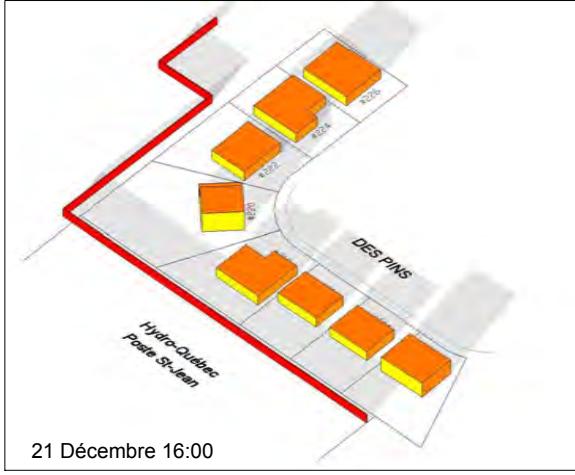
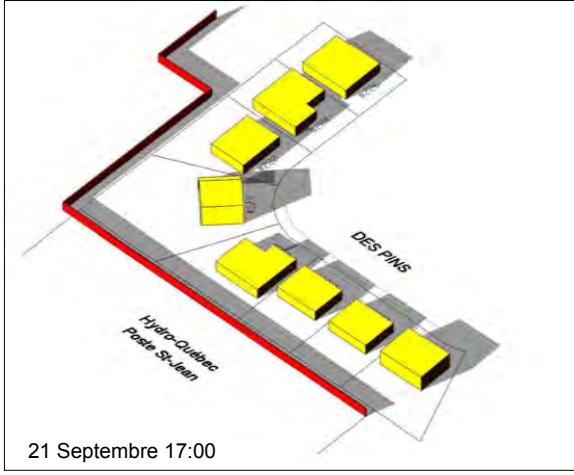
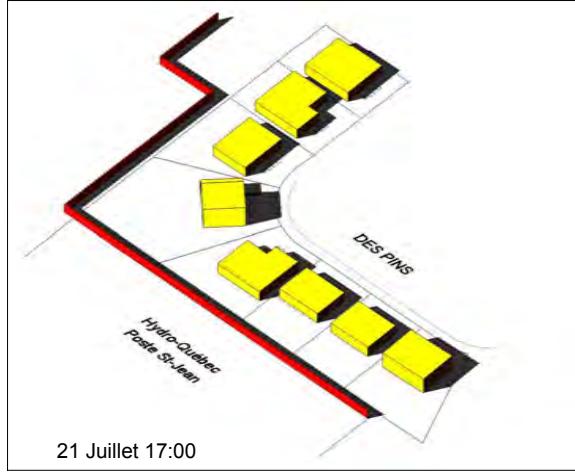
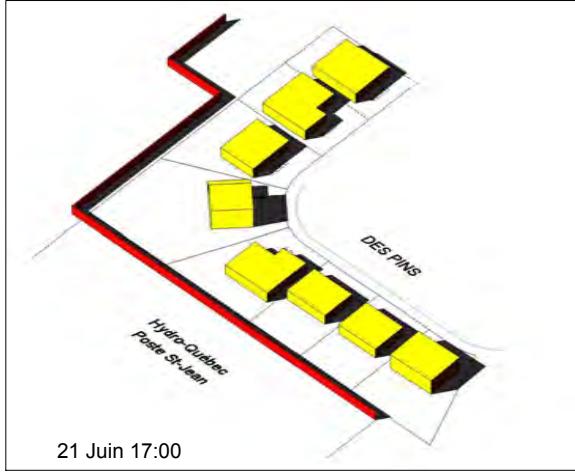
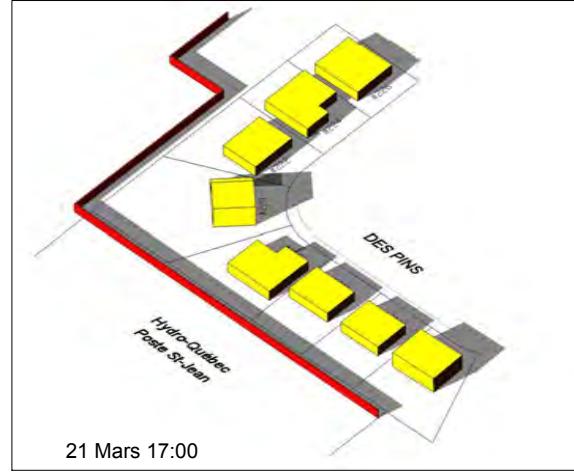
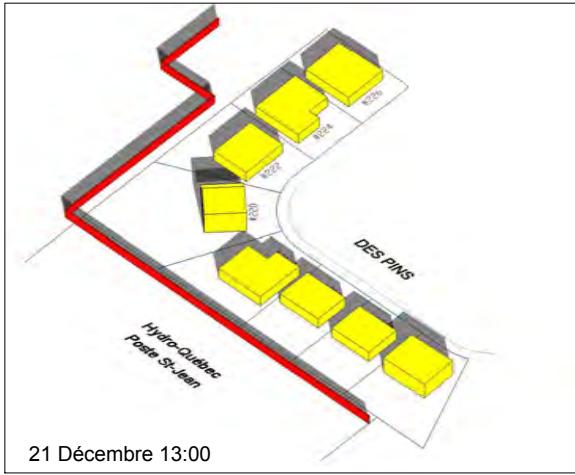
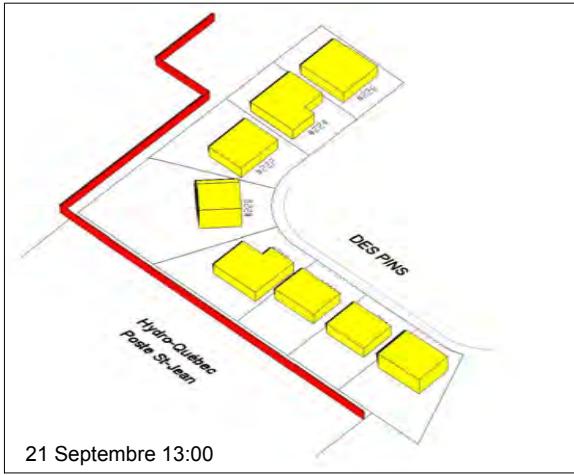
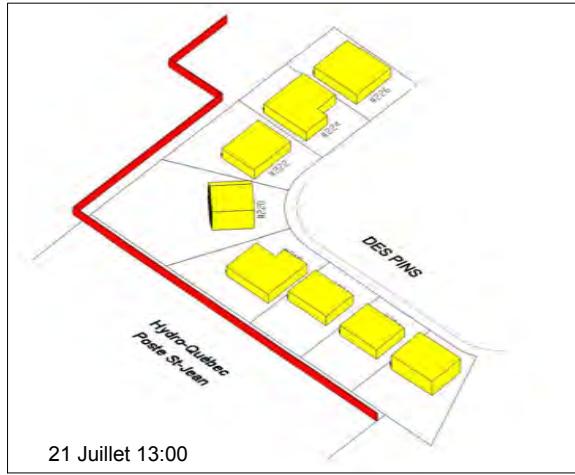
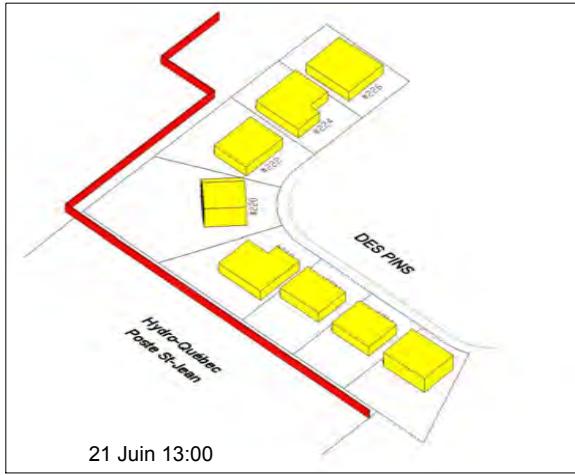
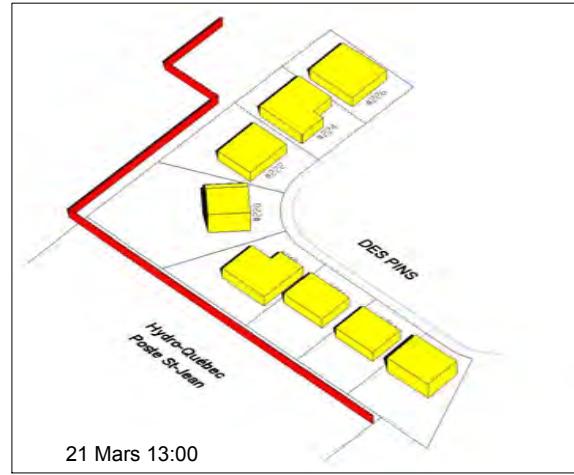
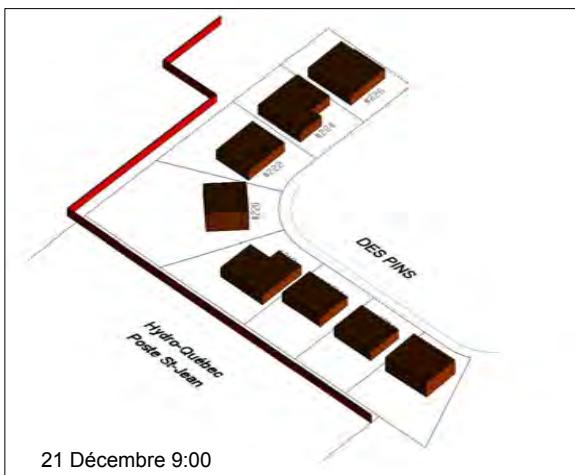
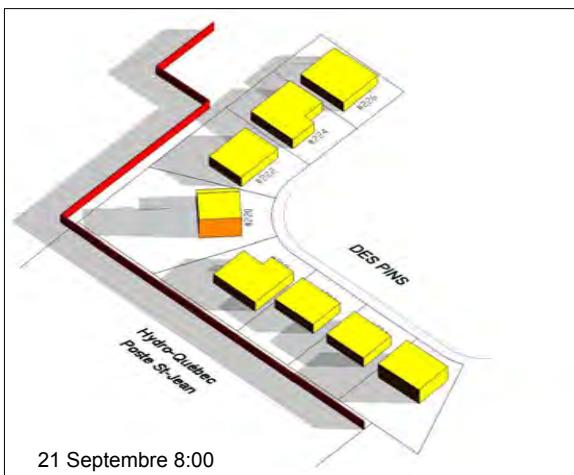
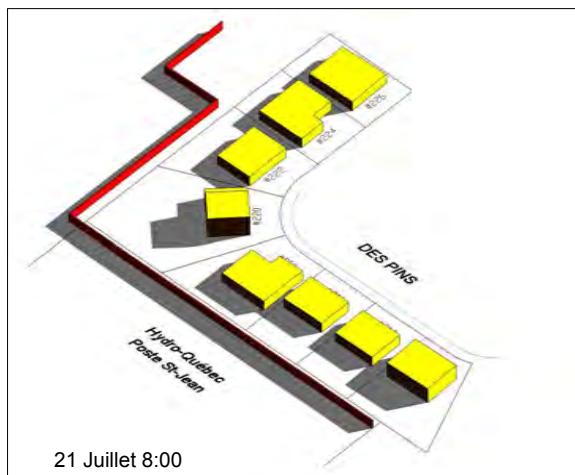
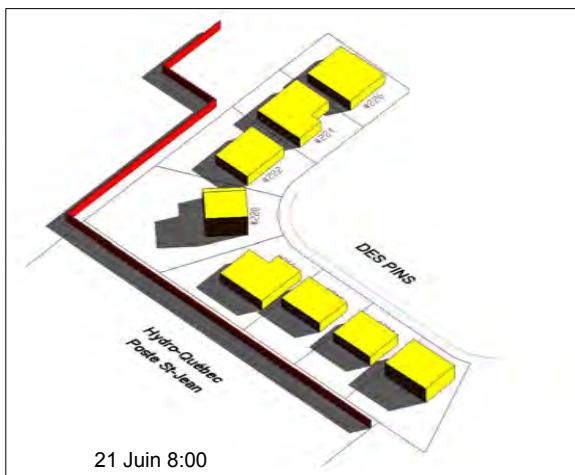
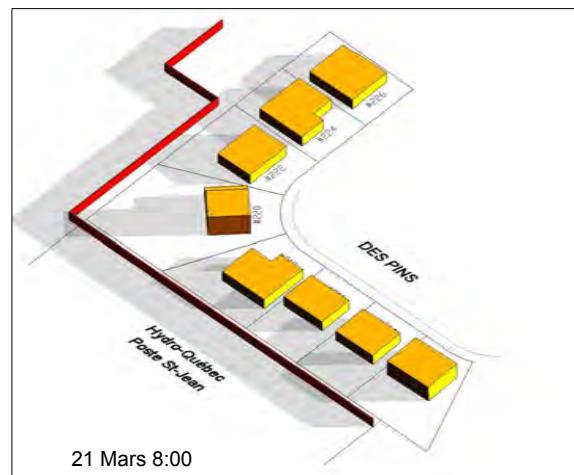


21 Septembre 18:00

Hauteur du mur proposé: 3,00 m

Distance aux lignes de propriétés: 1,50 m

Proposition d'aménagement d'un mur entre le poste St-Jean et les propriétés arrières



Hauteur du mur proposé: 3,00 m

Distance aux lignes de propriétés: 3,00 m

Proposition d'aménagement d'un mur entre le poste St-Jean et les propriétés arrières

## **Annexe «D»**



## **Poste Saint-Jean et sa ligne d'alimentation**

### **Présentation du projet à la Ville de Dollard-des-Ormeaux**

Le 8 juillet 2014



### **Objectifs de la rencontre**

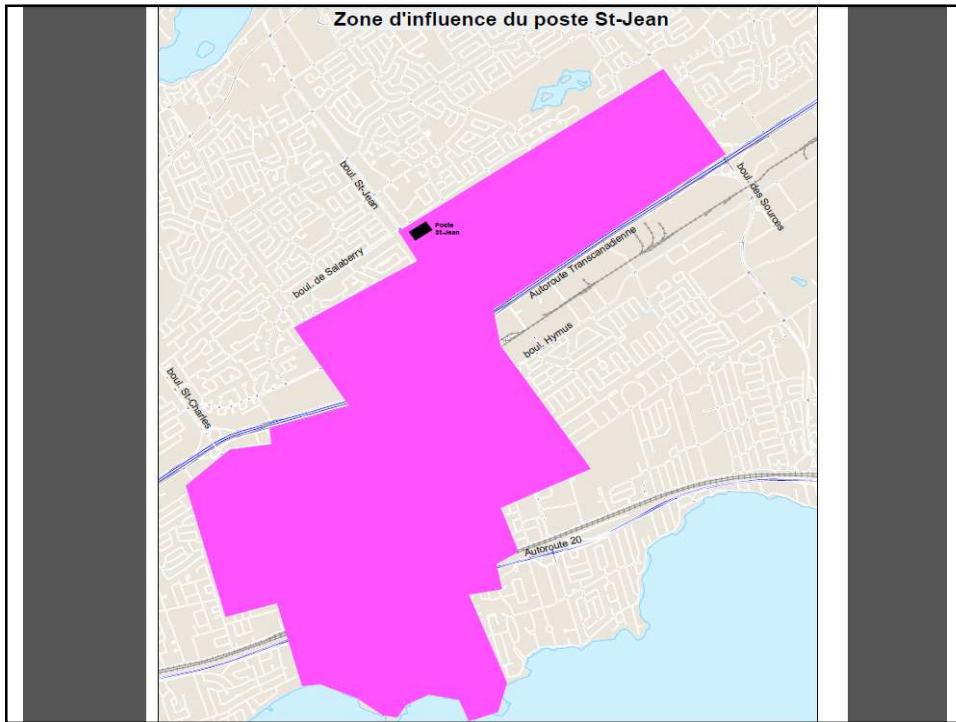
- Présenter le projet: son contexte et la démarche de réalisation
- Recueillir vos commentaires et/ou préoccupations

## Déroulement de la rencontre

- Le réseau actuel
- Le projet et les travaux préparatoires
- La démarche de réalisation
  - La participation publique
  - Les études environnementales et techniques
  - Le calendrier
- Les champs électriques et magnétiques
- Échanges et questions

## Le réseau actuel <sup>(1)</sup>

- Caractéristiques de l'actuel poste Saint-Jean:
  - Construit en 1957
  - Situé dans la ville de Dollard-des-Ormeaux, à l'intersection du boul. Saint-Jean et du boul. de Salaberry
  - Tension à 120/12 kilovolts (kV)
- Le poste alimente en électricité une partie de Dollard-des-Ormeaux, de Pointe-Claire, de Kirkland et de Beaconsfield, ce qui représente un total d'environ 10 000 clients



## Le réseau actuel <sup>(2)</sup>

- Ayant plus de 50 ans, le poste est vieillissant et la grande majorité des équipements à 120-12 kV qui s'y trouvent doivent être remplacés
- Ce projet s'inscrit dans le plan d'évolution du réseau de transport de l'île de Montréal amorcé en 2009 et qui permet:
  - de répondre aux besoins liés à la croissance de la demande en électricité
  - d'assurer la pérennité des installations

## Le projet <sup>(1)</sup>

- Réfection du poste St-Jean à 120/12 kV (en grande partie sur le terrain actuel) et en convertir la tension à 315 - 25 kV
- Construction d'une ligne aérienne à 315 kV dans l'emprise existante reliant le nouveau poste St-Jean au poste Des Sources (moins de 3 km)

## Le projet <sup>(2)</sup>

### Les avantages du projet

- Assurera la pérennité des équipements à long terme
- Fournira un apport de capacité supplémentaire dans ce territoire
- Améliorera la fiabilité du poste
- Soulagera les postes voisins afin qu'ils puissent faire face à la croissance de la demande en électricité dans leurs secteurs respectifs

## Le projet en bref (3)

Nécessité de remplacer la majorité  
des appareils vieillissants dans le poste

+

Répondre aux besoins liés à la croissance de la  
demande en électricité

=

Réfection du poste St-Jean et en convertir la tension  
à 315-25 kV  
et construction d'une nouvelle ligne à 315 kV

## Les travaux préparatoires

- Travaux prévus à proximité du poste St-Jean:
  - Déplacement de lignes de distribution (2015)
  - Reconstruction de certaines structures souterraines et aériennes qui accueillent les lignes de distribution
  - Remplacer des équipements électriques sur certaines lignes de distribution (ex: transformateurs, isolateurs, coupe-circuits, etc.)  
Impacts probables :
    - Interruptions planifiées du service électrique
    - La clientèle en sera avisée préalablement
  - Réaménagement de la ligne à 120 kV (2016)

## La démarche de réalisation <sup>(1)</sup>

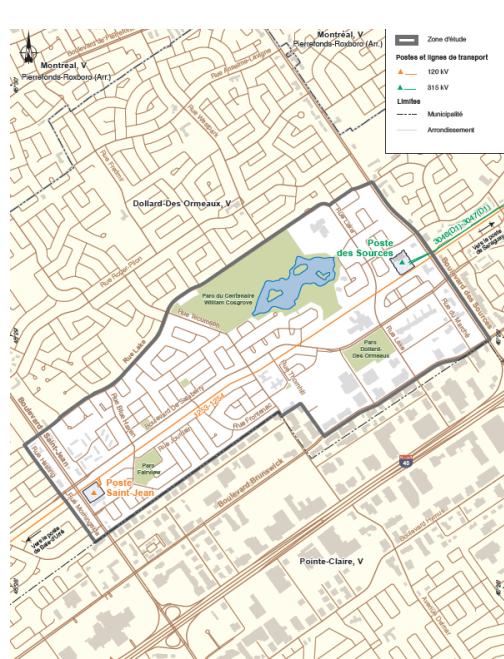
- La participation publique
  - Maintenir un dialogue tout au long des études d'avant-projet avec les publics touchés
    - Les 3 grandes étapes du programme de participation publique
  - Objectif : tenir compte des attentes et des préoccupations exprimées par le milieu afin d'adapter le mieux possible le projet aux réalités locales

## La démarche de réalisation <sup>(2)</sup>

- Les publics ciblés par la participation publique:
  - Élus et gestionnaires du territoire
  - Députés provinciaux et représentants des ministères
  - Organismes communautaires et socioéconomiques
  - Citoyens
  - Groupes environnementaux
  - Médias

## La démarche de réalisation <sup>(3)</sup>

- Les études environnementales et techniques:
  - Étude d'impact
  - Zone d'étude
  - Inventaires des milieux humain, naturel et des paysages
  - Intégration des préoccupations du milieu
  - Cadre réglementaire :
    - Le projet est assujetti à l'article 31 de la Loi québécoise sur la qualité de l'environnement
    - Démarche du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)



**La zone d'étude** couvre une superficie de près de 4 km<sup>2</sup>

Elle se trouve exclusivement dans la ville de DDO

La zone d'étude est délimitée au nord par la rue Lake, à l'ouest par les rues Hasting et Morningside, à l'est par le boul. des Sources et au sud, par le boul. Brunswick et la limite de la ville de Pointe-Claire

## La démarche de réalisation <sup>(4)</sup>

### Principaux enjeux environnementaux

- L'intégration visuelle du poste et de la ligne
- Le climat sonore autour du poste et de la ligne
- L'harmonisation avec les différents usages résidentiel et commercial bordant la propriété et la servitude d'HQ
- La gestion des activités de chantier en milieu urbain

## Le calendrier

### Programme de participation publique

• Information générale	Eté 2014
• Information consultation	Automne 2014
• Information sur la solution retenue	Hiver 2014-2015

### Projet

Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	Printemps 2015
Obtention des autorisations gouvernementales	Automne 2016
Travaux préparatoires	
- Déplacement de lignes de distribution	2015-2016
- Réaménagement de la ligne à 120 kV	
Réfection du poste et conversion de la tension	Hiver 2016-2017 à automne 2019
Construction de la ligne	Eté à automne 2019
Mise en service du poste et de la ligne	Printemps 2020

## Les champs électriques et magnétiques

- Un volume exceptionnel d'études sur le sujet depuis 40 ans
- Hydro-Québec a contribué à faire avancer les connaissances sur les CEM en participant activement à ces recherches
- Hydro-Québec a mené plusieurs études en collaboration avec des établissements universitaires, Santé Canada et d'autres entreprises d'électricité, dont Électricité de France, Ontario Hydro, BC Hydro, etc.
- Les résultats sont rassurants et convaincants sur l'absence d'effet nocif sur la santé

17 Hydro-Québec

## Échanges et questions

- Merci de votre attention!



**VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**  
(Décret 969-2005)

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux tenue au 12001 boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, le 27 avril 2016 à 18 h

**16 0433**

**AVIS D'INTENTION DE PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE LORS DE LA DEUXIÈME PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE TENUE PAR LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE SAINT-JEAN À 315-25 KV ET D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION À 315 KV À DOLLARD-DES-ORMEAUX**

ATTENDU QUE la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu, le 20 avril 2016, la première partie de l'audience publique sur le «Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 KV et d'une ligne d'alimentation à 315 KV à Dollard-des-Ormeaux» par Hydro-Québec TransÉnergie;

ATTENDU QU'à l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique qui débutera le 17 mai 2016, la commission entendra toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale; et

ATTENDU QUE la Ville a l'intention d'exprimer son opinion par le biais d'un mémoire:

Il est

proposé par le Conseiller Johnson  
appuyé par le Conseiller Vesely

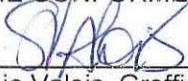
QU'un avis d'intention de dépôt d'un mémoire et de présentation du mémoire sur le projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 KV et d'une ligne d'alimentation à 315 KV à Dollard-des-Ormeaux soit transmis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE); et

QUE le maire soit et est par la présente désigné pour présenter ledit mémoire devant le BAPE.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(signé) Edward Janiszewski  
Maire / Mayor

COPIE CONFORME, le 28 avril 2016

  
Sophie Valois, Greffière / City Clerk

**EXTRACT FROM MINUTES**

**SPECIAL SITTING** of the Municipal Council of Dollard-des-Ormeaux held at 12001 De Salaberry Boulevard, Dollard-des-Ormeaux, on April 27, 2016 at 6 p.m.

**NOTICE OF INTENTION TO PRESENT A BRIEF DURING THE SECOND PART OF THE PUBLIC HEARING HELD BY THE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) ON THE PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE SAINT-JEAN À 315-25 KV ET D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION À 315 KV À DOLLARD-DES-ORMEAUX**

WHEREAS the commission of inquiry of the *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)* has held, on April 20, 2016, the first part of the public hearing on the "Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 KV et d'une ligne d'alimentation à 315 KV à Dollard-Des Ormeaux" by Hydro-Québec TransÉnergie;

WHEREAS during the second part of the public hearing which will begin on May 17, 2016, the commission will hear any person, organization, group or municipality wishing to express an opinion on the project, be it in the form of a brief or an oral presentation;

WHEREAS the City intends to express its opinion in the form of a brief:

It is

moved by Councillor Johnson  
seconded by Councillor Vesely

THAT a notice of intention to submit a brief and to present the brief on the "Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 KV et d'une ligne d'alimentation à 315 KV à Dollard-Des Ormeaux" be transmitted to the *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)*; and

That the Mayor be and is hereby designated to present said brief before the BAPE.

**CARRIED UNANIMOUSLY**

SD2016-200-0107

(signé) Sophie Valois  
Greffière / City Clerk